

BCE/2014/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 juin 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 juin 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE au Conseil de
l'Union européenne concernant la désignation des commissaires aux comptes
extérieurs de la Banque de France (BCE/2024/15)**



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 6 juin 2024
(OR. en)

10876/24

UEM 143

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Christine LAGARDE, présidente de la Banque centrale européenne

Date de réception: 5 juin 2024

Destinataire: Monsieur Thomas WESTPHAL, directeur général, Conseil de l'Union européenne

Objet: RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation des commissaires aux comptes extérieurs de la Banque de France (BCE/2024/15)

Les délégations trouveront ci-joint la recommandation de la Banque centrale européenne BCE/2024/15.



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

FR

ECB-PUBLIC

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 4 juin 2024

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation des commissaires aux comptes extérieurs de la Banque de France

(BCE/2024/15)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) En vertu de l'article L.142-2 du code monétaire et financier, le conseil général de la Banque de France désigne deux commissaires aux comptes chargés de vérifier les comptes de la Banque de France.
- (3) Le mandat des commissaires aux comptes extérieurs de la Banque de France, Mazars et KPMG S.A., est arrivé à expiration après la vérification des comptes de l'exercice 2023. Il est donc nécessaire de désigner des commissaires aux comptes extérieurs à compter de l'exercice 2024.
- (4) La Banque de France a sélectionné Mazars S.A. et Deloitte & Associés S.A.S. en tant que commissaires aux comptes extérieurs pour les exercices 2024 à 2029.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Il est recommandé de désigner conjointement Mazars S.A. et Deloitte & Associés S.A.S. en tant que commissaires aux comptes extérieurs de la Banque de France pour les exercices 2024 à 2029.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 4 juin 2024.

La présidente de la BCE

Christine LAGARDE